

### PERIODES DE CHASSE SELON LES ESPECES DE GIBIERS

**Brocard** : du 11 mai au 30 septembre

**Cerf** : du 21 août au 28 février

**Sanglier** : Toute l'année.

**Biche, faon, chevrette, chevrillard** : du 1 er octobre au 15 janvier

### LES TERRAINS DE CHASSE :

Plusieurs terrains de chasse sont proposés en fonction du type de gibier et de la période de chasse souhaitée.

Les territoires sont régis administrativement par deux structures que sont les clubs de chasse et les Eaux et Forêts.

Ils sont situés en général dans la région de Szczecin et de la Pomeranie au nord-ouest du pays, proche de la frontière Allemande et la mer Baltique.



### EXEMPLE TYPE D'UN SEJOUR DE CHASSE :

**1<sup>er</sup> jour** : dans l'après-midi, rendez-vous au lieu d'hébergement convenu. Installation en chambre double et dîner (repas du soir). Sortie de chasse possible le soir, selon l'heure d'arrivée.

**Du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> jour** : 4 jours de chasse individuelle, à l'approche ou au mirador, en compagnie d'un garde forestier polonais (1 garde par chasseur). Séjour en pension complète.

**6<sup>e</sup> jour** : après le petit déjeuner, départ pour le poste frontière. Fin de nos services.



**LA CHASSE** : la chasse individuelle se pratique soit à l'approche, soit au mirador. La règle veut que l'aube et le crépuscule soient les meilleurs moments pour pratiquer. Vous serez accompagné par un garde forestier parlant uniquement le polonais. Avant le départ pour la chasse, l'interprète, à votre service durant tout le séjour, donnera au garde forestier toutes les instructions et consignes nécessaires à la bonne réussite de la chasse. De son côté, le garde forestier, toujours par l'intermédiaire de l'interprète, vous expliquera les méthodes d'approche ou de tir à respecter. Faites-lui confiance pour la façon d'approcher le gibier de la meilleure manière. Par contre, pour le tir, avant d'appuyer sur la détente, n'oubliez pas que vous êtes seul juge et responsable de l'animal abattu. Sur place, on ne vous imposera aucune obligation de tir, ni en quantité, ni en qualité de trophée. Il appartient à chaque chasseur de rapatrier ses trophées, la venaison appartenant au territoire de chasse.

**LE LOGEMENT** : selon le territoire, il se fait en maison de chasse, chez le garde ou dans un hôtel local

### UN SEJOUR DE CHASSE ENTRAINE 2 TARIFICATIONS :

- **page 2 : les frais de séjour**, calculés selon le nombre de jours de chasse envisagés et qui sont des frais fixes
- **page 3 : les taxes d'abattage**, c'est à dire le prix par animal abattu ou blessé, selon les barèmes pour chaque espèce de gibier.

# **CHASSES INDIVIDUELLES EN POLOGNE**

## **GRILLE DES FRAIS DE SEJOUR SAISON 2021 / 2022**

### **DESCRIPTIF DES PRESTATIONS INCLUSES OU NON**

<b>PRIX PAR PERSONNE</b>	<b>CHASSEUR</b>	<b>ACCOMPAGNATEUR</b>
<b>4 jours de chasse / 5 nuits/ 10 sorties</b>	<b>1 190 €</b>	<b>600 €</b>

#### **CES PRIX COMPRENNENT :**

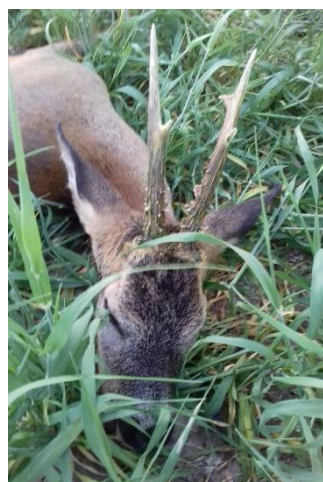
- Les services d'un guide interprète, quel que soit le nombre de participants,
- Le logement en pavillon de chasse ou hôtel local, sur la base de la chambre double,
- La pension complète du dîner (repas du soir) du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de la chasse individuelle avec les services d'un garde forestier polonais à raison de 2 sorties par jour + la sortie du soir le jour de votre arrivée et la sortie du matin le jour de votre départ.
- L'assurance polonaise responsabilité civile chasse couvrant les accidents pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens durant l'exercice de la chasse,
- Les frais de dossier polonais, la licence de chasse
- Les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection)
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier.

#### **CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :**

- les frais de transport pour se rendre en Pologne, avec votre propre voiture ou par avion avec location de voiture à l'appui
- Le supplément « chambre single » soit 30 € par personne et par nuit
- La journée supplémentaire de chasse : 220 €
- Les boissons, tout extra aux menus, le téléphone, le nettoyage des vêtements,
- Les pourboires aux intervenants polonais : guide interprète, garde-chasse, personnel du lieu d'hébergement,
- L'utilisation d'une voiture durant la chasse : +- 35 € par sortie de chasse soit +- 70 € par chasseur et par jour. En général, ces frais seront à régler soit avant le départ, sur place en espèces.
- L'exportation d'un médaillon ou cape : 75 € par brocard, 150 € par sanglier, 190 € par cerf ou daim.
- les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et assurance assistance " personne " et véhicule. Voir notre bulletin d'inscription dans ce dossier.

**En sus également, selon page suivante,**

**Les taxes d'abattage selon les barèmes de facturation pour chaque espèce de gibier et selon les territoires.**



**VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.**

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

### BROCARD : 11.05 – 30.09

Prix selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput moins 90 gr

### CHEVRETTE, CHEVRILLARD : 01.10 – 15.01

		Par 1 gr en +
Jusqu'au 149 gr	90 €	
de 150 à 199 gr	180 €	
de 200 à 249 gr	250 €	
de 250 à 299 gr	305 €	+ 1,20 € par 1 gr
de 300 à 349 gr	365 €	+ 5,20 € par 1 gr
de 350 à 399 gr	625 €	+ 10,80 € par 1 gr
400 gr et plus	1 165 €	+ 12 € par 1 gr
Perruque	2 500 €	
Brocards blessé	250 €	
Chevrette et faon tué ou blessé	65 €	
<b>Brocard</b> : pénalité	750 €	Pendant la période de la fermeture

### CERF : 21.08 – 28.02

Prix selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

### BICHE, FAON : 01.10 – 15.01

		Par 10 gr en +
Daguet ou cerfs – de 2 kg	430 €	
de 2,0 à 2,490 kg	750 €	
de 2,5 à 2,990 kg	1 050 €	
de 3,0 à 3,490 kg	1 150 €	
de 3,5 à 4,990 kg	1 350 €	
de 5,0 à 5,990 kg	1 550 €	+ 04,00 € par 10 gr
de 6,0 à 6,990 kg	1 950 €	+ 06,50 € par 10 gr
de 7,0 à 7,990 kg	2 600 €	+ 12,50 € par 10 gr
de 8,0 kg et plus	3 850 €	+ 15,00 € par 10 gr
cerf blessé	800 €	
Biche et faon tué ou bléssé	110 €	

### SANGLIER : toute l'année

Prix selon le poids vidé ou des dimensions des défenses pour les males a partir de 140 mm

		Par 1 mm en +
Jusqu'au 30 kg	120 €	
de 31 à 49,99 kg	195 €	
de 50 à 79,99 kg	340 €	
de 80 kg et plus	460 €	
de 140 à 159 mm	600 €	
de 160 à 199 mm	645 €	+ 17,50 € par 1 mm
de 200 mm et plus	1 345 €	+ 19,50 € par 1 mm
Sanglier blessé	150 €	



VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris